

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

mardi 23 juin 2020, à 18h30
à la salle communale de Collonge

ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation des procès-verbaux des séances des 26 mai 2020 et 2 juin 2020**
- 3. Rapports des commissions**
 - Ad hoc Stade de la Californie du 6 mai 2020 ;
 - Routes et infrastructures du 7 mai 2020 ;
 - Sociale du 20 mai 2020 ;
 - Aménagement du 25 mai 2020 ;
 - Finances du 8 juin 2020 ;
 - Culture et loisirs du 17 juin 2020.
- 4. Projets de délibération**
 - D20-10** Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes ;
 - D20-11** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant global de 80'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur celle-ci ;
 - D20-12** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 600'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public en fonction des opportunités lors de projets privés ou cantonaux.

5. **Projet de résolution**
Néant.
6. **Projet de motion**
Néant.
7. **Questions au Conseil administratif**
8. **Communications des membres du Conseil municipal**
9. **Communications du Conseil administratif**
10. **Naturalisations à huis-clos**

Ruth Zwysig-Vesti
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 8 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

La séance sera également diffusée en direct sur le site internet de la commune : www.collonge-bellerive.ch.

Collonge, le 12 juin 2020